



SNUDI.FO

**Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et professeurs des écoles de l'enseignement public
Force Ouvrière**

Le projet de loi Blanquer n'épargne personne ! Après la maternelle, après les directeurs, maintenant les postes !

Le ministre peut bien multiplier les déclarations, les faits sont les faits. Alors que l'article 4 du projet de loi école de la confiance menace l'existence de la maternelle, alors que l'article 6 du même projet de loi menace les directeurs d'école, le JO du 6 avril annonce la suppression de 1 055 postes de PE au concours 2019 de recrutement des PE.

Le ministre retire 1 055 postes de PE au concours 2019...

Depuis des semaines, le SNUDI-FO n'a cessé de dénoncer la création des EPSF comme un outil au service de la mutualisation des postes tant d'adjoints que de directeurs d'école, et par conséquent de la suppression de postes de PE.

Depuis des semaines, le ministre s'évertue à dénoncer les « *fake news* » et « *bobards* » à l'encontre de ceux qui dénoncent cette réalité.

Aujourd'hui, à la veille du début des épreuves du concours, la publication au JO des postes mis au concours de recrutement des PE confirme nos annonces : 1 055 postes de PE en moins pour 2019. Le ministre aura beau dire qu'il y a une baisse démographique, les faits sont les faits. Pour la seconde année, le nombre de postes de PE va baisser dans les écoles.

... alors que le manque de postes est déjà dramatique

Pour la seconde fois, le ministre diminue le nombre de postes au concours des PE alors que les écoles manquent cruellement de postes. Il manque des postes dans tous les départements pour ouvrir des classes, augmenter les brigades de remplacements...

Ainsi, l'académie de Rennes perd près de 50 % de postes (-110), Orléans-Tours (40 %) comme Montpellier, Amiens et Aix-Marseille. Les académies de Lyon, Bordeaux et Besançon perdent 30 %.

Le recours aux contractuels va s'aggraver

Ces mesures s'inscrivent dans la mise en œuvre des 120 000 suppressions de postes dans la fonction publique. Cette situation ne peut qu'entraîner un recours encore plus important aux contractuels dans la droite ligne du projet de loi Fonction publique qui prévoit d'augmenter le recours au contrat contre les postes statutaires. « *L'article 7 étend significativement les possibilités de recrutement de contractuels au sein de la Fonction publique d'État* » précise l'exposé des motifs du projet de loi.

Dans la logique du projet de loi Blanquer qui étend le financement des écoles privées par des fonds publics à l'école maternelle, on notera que si le ministre retire 1 055 postes pour les concours de PE dans l'enseignement public, il en ajoute 300 pour l'enseignement privé !

Sur ce sujet comme sur les autres la seule issue, c'est le retrait du projet de loi Blanquer et de la loi sur la transformation de la Fonction publique !

Montreuil, le 11 avril 2019